

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil treize

Le six mai

Le conseil municipal de la commune de NIVILLAC

Dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à neuf heures trente à la mairie

Sous la présidence de Monsieur Jean THOMAS, Maire

Date de convocation du conseil municipal : 29 avril 2013

Conseillers en exercice : 25 Conseillers présents : 16 Votants : 20

**PRESENTS: THOMAS J.- ARDOUIN M.- BRIAND Y.- DAVID G.- Mme DENIGOT B.- Mme GICQUIAUX C.-
Mme GRUEL N.- Mme LAPORTE M.- Mme LE BORGNE S.- OILLIC J.P.- Mme PANHELLEUX F. -
PEDRON A.- Mme PERRAUD C.- Mme PHILIPPE J. - PROVOST L. - PROU A.**

**ABSENTS : CHATAL J.P- FREOUR J.C.- Mme FRANCO M.- GUIHARD A.- Mme HUGUET E.- JOUSSE E. -
Mme LEVRAUD F.- MATHIEU J.P.- THURIAUD M.**

**POUVOIRS : FREOUR J.C. à DAVID G.- GUIHARD A. à OILLIC J.P.- Mme LEVRAUD F. à PEDRON A.-
MATHIEU J .P. à Mme DENIGOT B.**

Secrétaire de séance : Mme GICQUIAUX Cécile

**Objet : Don d'un dictionnaire à tous les élèves de Nivillac
Des Cours élémentaires 2^{ème} année (CE2)**

Monsieur le Directeur de l'école élémentaire des Petits Murins sollicite la commune pour le don d'un dictionnaire à tous les élèves de CE2 de Nivillac afin de leur permettre d'enrichir leur vocabulaire et d'obtenir des bases solides pour la maîtrise de la langue et avoir les clés pour la compréhension du monde.

L'assemblée est invitée à se prononcer sur cette demande.

Le conseil municipal, après délibération,

Considérant l'intérêt de l'opération pour la culture des élèves,

- **Décide, par 9 voix « Pour », 4 voix « Contre » et 7 abstentions, la fourniture à la rentrée scolaire d'un dictionnaire à chaque élève de CE2 de Nivillac.**

Cette fourniture concernera l'école des Petits Murins mais également les écoles privées Saint Louis, Sainte Thérèse et Saint Michel de La Roche Bernard.

Tout en comprenant la démarche pédagogique, certains élus regrettent l'encouragement à la gratuité des outils pédagogiques.

Pour extrait conforme,

**Le Maire,
Jean THOMAS**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

056-215601477-20130506-2013D40-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/05/2013
Publication : 07/05/2013

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

